



Conditions générales (CG) pour l'Oberaletschhütte du CAS

1. Champ d'application

Les Conditions générales (CG) s'appliquent à toutes les réservations dans l'Oberaletschhütte et sont fondées sur le Règlement Cabanes et infrastructure CAS.

2. Contrat de réservation et réservation

2.1 Le contrat de réservation est conclu directement et exclusivement entre la personne désireuse de faire la réservation (client) et la gardienne de l'Oberaletschhütte.

2.2 Une fois confirmée verbalement ou par écrit, la réservation de couchettes et de demi-pension devient contraignante pour les deux parties. Toute confirmation entraîne l'entrée en vigueur des CG.

2.3 Lors de la réservation de couchettes dans l'Oberaletschhütte par le biais du système de réservation en ligne des cabanes (SRLC), l'indication des données de la carte de crédit est obligatoire.

3. Conditions d'annulation / Frais de non-venue

3.1 Les annulations, les modifications et les reports de réservations sont possibles sans frais jusqu'à midi (12h) le jour avant la réservation, par le biais du SRLC ou par téléphone.

3.2 Pour toute annulation, tout report de réservation ou toute modification du nombre de personnes qui n'auraient pas été annoncés ou qui auraient été effectués tardivement, la gardienne de l'Oberaletschhütte est en droit de débiter des frais de la carte de crédit. Les conditions d'annulation de l'Oberaletschhütte sont les suivantes :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • Jusqu'à midi (12h) le jour avant l'arrivée, | Gratuit |
| • Dès midi (12h) le jour avant l'arrivée | CHF 45 par personne et par nuit |
| • Dès 8h le jour avant l'arrivée
pour les groupes de plus de 7 personnes | CHF 45 par personne et par nuit |

Le délai mentionné ci-dessus est utiles à la gardienne de la cabane pour qu'elle puisse préparer le repas à l'avance et informer les hôtes sur la liste d'attente afin de ne pas perdre des nuitées.

Les prévisions météorologiques sont suffisamment claires dans ce délai. Une annulation due aux conditions météorologiques ne fait donc pas partie des annulations par force majeure de l'art. 3.3.

Nous vous remercions de votre compréhension et du respect de ces règles.

3.3 Les frais de non-venue selon l'article 3.2 sont allégé si le client prouve par écrit, au moyen de pièces justificatives (certificat médical etc.), que la venue à la cabane est rendue impossible en raison de force majeure (accident et maladie). Dans ce cas, des frais d'annulation seront facturés seulement à partir de 9h le jour même.

3.4 Les art. 3.1 et 3.2 s'appliquent aussi en cas de départ anticipé.

4. Résiliation par la gardienne de cabane

La gardienne de l'Oberaletschhütte peut résilier le contrat aux conditions suivantes :

- Force majeure ou autres circonstances indépendantes de la volonté du ou de la gardien-ne de cabane.
- L'hôte enfreint de manière frappante le Règlement Cabanes et infrastructure du CAS durant son séjour.
- Le but ou la raison du séjour est illégal.

La résiliation du contrat par la gardienne de cabane pour les motifs susmentionnés ne donne aucun droit à l'hôte de réclamer des dommages et intérêts. Les frais pour les prestations réservées restent en principe dues conformément aux conditions d'annulation, sauf en cas de force majeure.

5. Devoir de légitimation



5.1 Les tarifs réduits sur les nuitées pour les membres du CAS et des clubs accordant le droit de réciprocité ne sont accordés que sur présentation d'une carte de membre valable.

5.2 La gratuité des nuitées pour les guides de montagne dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation de la légitimation UIAGM valable ainsi que sur présentation d'une carte de membre du CAS ou d'un club accordant le droit de réciprocité valable.

6. Paiement

6.1 Les nuitées et les consommations doivent être réglées au plus tard le jour du départ.

6.2 Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) incluse. Nous nous réservons le droit de modifier les prix.

6.3. Les paiements par carte sont soumis à une taxe de 1,5%. Cette taxe est destinée à couvrir les frais liés à ce mode de paiement.

6.4 Les paiements en Euro ne sont pas acceptés.

6.5 Lorsque la cabane est non gardiennée, les nuitées doivent être réglées en espèces dans les caisses prévues à cet effet ou par virement bancaire dans un délai de 10 jours.

7. Clause de non-responsabilité

Tous les renseignements écrits ou oraux de la gardienne de l'Oberaletschhütte (p.ex. sur les conditions de course, la situation en matière d'avalanches, les conditions météorologiques, le choix de l'itinéraire, etc.) sont donnés avec le plus grand soin, en toute âme et conscience ainsi que par expérience. La gardienne de l'Oberaletschhütte ne peut toutefois pas les garantir. Toutes les décisions concernant la course, l'itinéraire, etc. relèvent de la responsabilité de l'hôte. Toute responsabilité de la part de la gardienne de l'Oberaletschhütte et du CAS pour les dommages de toute sorte qui pourraient découler de l'utilisation de ces renseignements par l'hôte est exclue.

8. Droit applicable et for juridique

Les Conditions générales pour l'Oberaletschhütte sont soumises au droit suisse. Le for juridique est la commune d'implantation de la cabane.

Massongex le 18.02.2025

La gardienne : Sabrina Valentin